

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 759

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 759 intitulé : *Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, précisant les déclarations à produire par les exploitants d'industries impliquant du transport lourd, leur fréquence ainsi que les droits exigibles* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et qu'il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Tel que mentionné précédemment, ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Donné à Delson, ce 15 juillet 2026.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier